

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Education et des Collèges  
Service Informatisation des Collèges  
1.14.37

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

**OBJET : Collège Lakanal : demande de réaffectation de reliquat de subvention.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre du Plan Charlemagne, des subventions départementales sont attribuées aux collèges afin de leur permettre d'acquérir du matériel informatique spécifique ou des ressources numériques en ligne.

Le collège Joseph Lakanal à Aubagne sollicite la réaffectation de subventions précisée en annexe pour de nouveaux projets.

Cette réaffectation est sans incidence budgétaire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la décision ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL